

## **Apprentissage tout au long de la vie en Europe : poursuite des objectifs de l'EPT et de l'Agenda de la CONFINTEA V**

### **Conférence de Sofia sur l'éducation des adultes Appel à l'action 9 novembre 2002**

#### **Préambule**

La conférence internationale : « **Apprentissage tout au long de la vie en Europe : poursuite des objectifs de l'EPT et de l'Agenda de la CONFINTEA V** » qui s'est tenue à Sofia, Bulgarie, du 6 au 9 novembre 2002 a réuni deux cents délégués d'Europe, d'Amérique du nord et d'Asie centrale : ministres gouvernementaux, députés, responsables des organismes gouvernementaux et multilatéraux, représentants d'ONG, chercheurs et praticiens de l'éducation des adultes. La conférence était organisée par le ministère de l'Éducation et des Sciences de la République bulgare, l'UNESCO et son Institut pour l'Éducation (IUE), la Direction Générale de l'Éducation et de la Culture de la Commission Européenne, l'Association européenne pour l'Éducation des Adultes (AEEA) et l'Institut de Coopération internationale de la Confédération allemande pour l'Éducation des Adultes (IIZ/DVV).

La Conférence a pleinement soutenu le Cadre d'Action de Dakar pour l'EPT, l'Agenda de la CONFINTEA V (qui résume les résolutions de la Cinquième Conférence internationale sur l'Éducation des Adultes tenue à Hambourg en 1997), le rapport de suivi de la CONFINTEA V et les politiques de la Commission Européenne en matière d'éducation et d'apprentissage tout au long de la vie. Les politiques d'éducation permanente adoptées par la Commission Européenne aux fins d'encourager l'égalité des sexes et l'apprentissage interculturel, de combattre le racisme et la xénophobie et de promouvoir l'inclusion sociale, l'inclusion des apprenants âgés et des personnes handicapées y ont également été défendues.

#### **Appel à l'action**

L'appel à l'action de la Conférence de Sofia salue l'excellent travail réalisé à ce jour sur l'EPT, la CONFINTEA V et l'apprentissage tout au long de la vie et souligne la nécessité de poursuivre sans relâche les travaux visant à réaliser les politiques arrêtées dans ces domaines. Tout en nous félicitant des efforts entrepris en faveur des personnes en âge scolaire dans le cadre des politiques et des pratiques d'EPT et d'apprentissage tout au long de la vie, nous attirons l'attention sur l'intérêt insuffisant accordé aux besoins éducatifs des adultes dans un grand nombre de pays. Nous estimons que l'accès à l'alphabétisation et à l'éducation sont des droits qu'il importe d'élargir à tous les êtres humains, indépendamment de leur âge, comme l'a expressément stipulé le Plan d'Action de la Décade d'Alphabétisation des Nations Unies (UNLD). Nous pensons également que l'EPT risque de devenir une éducation pour tous *excepté pour les adultes*. Nous sommes convaincus que les besoins éducatifs des adultes dans les nations en développement doivent être pris au sérieux dans la mesure où l'amélioration du niveau d'instruction générale des parents est un facteur clé de la réalisation des objectifs éducatifs des jeunes et de développement en général.

## **Problèmes identifiés**

1. Il faut créer une plus grande cohérence des politiques éducatives au sein des organismes multilatéraux concernés, et entre eux.
2. Dans nombre de pays, l'éducation des adultes n'est pas considérée comme un domaine prioritaire de l'Éducation pour Tous.
3. En outre, bien que les politiques d'apprentissage tout au long de la vie mettent l'accent sur l'éducation des adultes, un grand nombre de pays n'accordent pas une attention suffisante au rôle de cette dernière.
4. L'Agenda de la CONFINTEA V demande la mise en place d'une action nationale et internationale concertée faisant intervenir de nombreux acteurs. Un grand nombre de pays doivent néanmoins redoubler d'efforts pour respecter les engagements pris à Hambourg et mieux coordonner les actions de mise en œuvre de l'Agenda.
5. De nombreux pays n'ont ni les politiques, ni les conditions, ni les structures requises pour promouvoir l'éducation des adultes. Ceci demande la création de législations nouvelles, un soutien financier adéquat, des structures institutionnelles appropriées, des systèmes administratifs efficaces, des cadres de qualité et des conditions permettant la création de partenariats et de lobbies efficaces.
6. La Conférence a constaté que le statut de l'éducation des adultes est inégal selon qu'il s'agisse des domaines non-formel et informel ou bien du domaine formel. Elle a également constaté que dans la majorité des pays, l'allocation des ressources favorise l'apprentissage des adultes professionnel aux dépens de l'éducation à la citoyenneté active et de l'épanouissement personnel.
7. Si l'égalité entre les sexes a été reconnue comme un exemple de bonnes pratiques, la Conférence a néanmoins relevé, dans nombre de pays, l'absence générale d'un suivi des politiques et des activités éducatives axé sur les questions de genre.
8. La Conférence s'inquiète de l'approche de plus en plus étroite appliquée dans l'apprentissage des connaissances de base des adultes, qui se manifeste par la réduction des financements accordés à la réalisation des objectifs éducatifs dans les domaines de la culture, de la santé, de la participation démocratique et du développement durable.
9. La Conférence se déclare préoccupée par le fait que les approches axées sur l'apprenant et la participation active au processus d'apprentissage ne soient pas toujours respectées dans les politiques et les activités d'éducation des adultes.
10. La Conférence exprime son inquiétude face à la lenteur des progrès réalisés en faveur de la reconnaissance et de la validation de l'éducation non-formelle et informelle des adultes.
11. Certains participants ont eu des difficultés à obtenir des informations sur le degré de réalisation des objectifs politiques définis dans le cadre de l'EPT, de la CONFINTEA V et de l'apprentissage tout au long de la vie dans leur pays. Les participants ont reconnu le besoin de fournir des rapports réguliers et fiables sur les progrès réalisés.
12. Les possibilités d'échanges internationaux dans le domaine de la recherche, de la méthodologie, des programmes d'enseignement, des modèles, des structures et des pratiques sont trop peu nombreuses.

## **Les recommandations de l'appel à l'action**

L'appel à l'action adopté à la Conférence de Sofia s'adresse « à qui de droit », c'est-à-dire aux personnes mandatées et habilités à agir dans le cadre des recommandations énumérées plus bas. Ces acteurs clés des politiques et activités éducatives sont les suivants : l'UNESCO, la Commission Européenne, le Parlement Européen, le Conseil Nordique des Ministres, le Conseil de l'Europe, l'OCDE, les parlements et gouvernements locaux, régionaux et nationaux, les partenaires sociaux et les ONG.

1. Nous recommandons de donner la priorité aux efforts entrepris par l'UNESCO et la Commission Européenne pour renforcer la cohérence et l'harmonisation des objectifs de l'EPT, de la CONFINTEA V et de l'apprentissage tout au long de la vie. Avec le temps, nous pensons que les objectifs politiques spécifiques de l'éducation des adultes définis dans le cadre ces initiatives ne peuvent être réalisés que si l'on en améliore la transparence.
2. Nous encourageons l'appui équitable aux activités d'apprentissage formel, non-formel et informel. Il faut encourager les partenariats entre les partenaires statutaires, non-gouvernementaux et sociaux pour répondre à ces différents types de besoins éducatifs au plan mondial.
3. Les pays qui n'ont pas respecté leurs engagements doivent accroître le volume des fonds devant être alloués à l'éducation des adultes formelle, informelle et non-formelle.
4. Les gouvernements, à tous les niveaux, doivent veiller à ce que l'éducation des adultes reste un élément explicite et intégré de leurs politiques et de leurs pratiques d'éducation permanente. La création de structures locales, régionales et nationales requises pour le développement, la coordination, la gestion qualité, l'évaluation et le financement de l'éducation des adultes doivent être considérés comme hautement prioritaires par les départements gouvernementaux responsables de l'éducation dans le cadre des dispositions constitutionnelles de chaque nation.
5. Outre la lecture, l'écriture, le calcul et les connaissances en TIC, nous préconisons d'intégrer dans les activités d'éducation de base des compétences et des connaissances permettant à chaque individu d'améliorer sa capacité à participer à part entière à la vie sociale, culturelle, politique et économique de sa communauté. En outre, il importe d'allouer des ressources supplémentaires à l'éducation des adultes axée sur la citoyenneté active et l'épanouissement personnel.
6. Il importe de donner la priorité à la mise en place de politiques et de pratiques centrées sur l'apprenant, mais aussi à la promotion de la participation active des apprenants dans chacune des phases du processus d'apprentissage, allant de la planification à l'évaluation.
7. Il faut mettre en place des systèmes de collecte de données statistiques complets sur l'éducation des adultes aux niveaux local, régional et national. Ces données permettent d'établir des évaluations, de procéder à des analyses des besoins, de planifier, d'assurer le suivi et l'évaluation des performances et de réaliser des études comparatives internationales. Les statistiques sur l'emploi devraient comprendre un chapitre sur l'emploi dans le domaine de l'éducation des adultes au niveau des secteurs public, commercial, non-gouvernementaux et indépendants.
8. Nous pensons qu'il est nécessaire de fournir des rapports réguliers sur le degré de réalisation des objectifs politiques, tant pour le cadre de l'EPT que pour l'Agenda de la CONFINTEA V. C'est pourquoi nous recommandons de

communiquer aux acteurs et à l'UNESCO des rapports nationaux annuels sur les progrès réalisés.

9. La nécessité de réaliser ces rapports annuels doit être évoquée dans l'étude à mi-parcours de la CONFINTEA V+VI. En outre, le rapport intitulé « *Le droit d'apprendre tout au long de la vie* » consacré au degré de réalisation des priorités de la CONFINTEA V et que préparent actuellement les ONG sous les auspices du Conseil International d'Éducation des Adultes (CIEA), devra constituer un volet majeur du rapport 2003.
10. Il faut faire des évaluations et mettre en place des indicateurs, prévoir des procédures adéquates de suivi et de rapport afin de fournir des rapports annuels complets. L'IUE devra jouer un rôle clé dans la production de ces outils et la mise en place d'un observatoire d'EPT en Europe en coopération avec l'IOS (Institut de Statistique de l'UNESCO).
11. Il importe de poursuivre l'élaboration et l'utilisation d'instruments quantitatifs et qualitatifs permettant d'assurer le suivi de la mise en oeuvre des politiques d'égalité entre les sexes dans les activités d'éducation des adultes.
12. Des systèmes complets de certification et de reconnaissance de l'éducation des adultes formelle, non-formelle et informelle doivent être mis en place. Un des éléments clés de ces systèmes sera la validation de l'enseignement antérieur.
13. Les offres de coopération internationale et d'apprentissage interculturel doivent être développées dans le but d'améliorer les politiques et les pratiques de l'éducation des adultes et de contribuer à la paix et à la réconciliation, plus particulièrement dans les Balkans, le Caucase et le bassin méditerranéen.
14. Nous préconisons la mise en place d'un partenariat Europe-Afrique dans le domaine de l'EPT, s'appuyant sur les résultats du *Rapport de suivi 2002 sur l'Éducation pour Tous : réaliser nos engagements collectifs* et sur le fait que nombre de pays représentés à la Conférence de Sofia sont des pays donateurs. Les pays africains qui, vu le rythme actuel de progrès, ne seront pas en mesure de réduire de moitié l'analphabétisme des adultes d'ici 2015, devraient obtenir des fonds dans le cadre du partenariat sus-mentionné pour leur permettre de réaliser l'objectif dans la Décade de l'Alphabétisation des Nations Unies des adultes. 2003-2012